

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2009

Le dix-huit décembre 2009 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, François GAY, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Françoise HURABIELLE-PERE, Olivier SABLE, Vincent CHARLOT, Elisabeth LAHORE, Nicole DUFAU, Gérard HEITZ, Jean-Louis VILLE, Christophe CARRERE, Jean-Jacques BORDENAVE, Eric CAZABAT.

Procurations : Annabelle ARACIL à Françoise HURABIELLE-PERE, Laurent JOUANLONG à Olivier SABLE, Francis LANDES à Roger PEDEFLOUS, Jean-Marc DAUPHINOT à Gérard HEITZ.

Absents ou excusés : Jean-Marc LACRAMPE

La séance est ouverte à 20h00

Monsieur Vincent CHARLOT est désigné comme secrétaire de séance.

### Ordre du jour

- Ø Le Conseil municipal fixe le prix du repas pour les enfants à la cantine scolaire à 2.60 euros pour l'année 2010. Le tarif précédent qui était de 2.50 euros n'avait pas évolué depuis deux ans. Le prix du repas commensal passe quant à lui de 5.00 euros à 5.20 euros (unanimité).
- Ø Le conseil municipal autorise Mme le Maire à engager des dépenses d'investissement pour l'exercice 2010 à hauteur de 300 000 € dans l'attente du vote du budget primitif afin de pouvoir faire face aux dépenses des investissements en cours où-bien à d'éventuelles nouvelles dépenses d'investissement qui revêtraient un caractère urgent (unanimité).
- Ø Il décide également d'organiser une coupe de bois. Quinze lots ont été composés. Ils seront vendus 15€ le lot. La vente sera réservée prioritairement aux habitants de la commune (unanimité).
- Ø La décision est également prise d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite conformément aux obligations issues de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (unanimité).
- Ø Il autorise le Maire à signer un nouveau contrat d'assurance à compter du 1<sup>ier</sup> janvier 2010 avec la Société Mutuelles des Assurances des Collectivités territoriales pour garantir la commune en matière de responsabilité civile, de dommage aux biens ainsi que pour les risques liés à sa flotte automobile. Outre les mêmes prestations que le précédent, ce nouveau contrat inclut en plus une protection juridique de la commune, le tout à des conditions financières négociées par la mairie à la baisse pour une économie de -35% (unanimité).
- Ø Une subvention est sollicitée auprès du Conseil général pour l'aménagement d'un local communal en vue de sa mise à disposition d'une association culturelle (unanimité).
- Ø Enfin, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer un bail commercial avec la société Mécanique Béarnaise de Précision à compter du 1<sup>ier</sup> janvier 2010 pour l'occupation de l'atelier relais communal pour un loyer mensuel de 1 200 euros (unanimité).